

Délibération n°2026.02.07 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 "ÎLES ET BERGES DE LA SEINE 76" ET LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Date de convocation : 16 janvier 2026

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime,
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime,
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie,
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération,
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Damien THIÉBAULT

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normande

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20260203-2026-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

.../...

Réception par le préfet : 11/02/2026

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr



Exposé des motifs

Le 15 décembre 2025, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN) est devenu structure animatrice du site Natura 2000 « îles et berges de la Seine en Seine-Maritime » (FR2302006).

Pour mener à bien cette nouvelle mission, le SMGSN souhaite déposer deux demandes de subventions au titre du fonds européen FEADER auprès de la Région Normandie, dont les plans de financement 2026 sont présentés ci-dessous.

Demande de subvention 1 : animation 2026 du site Natura 2000

Financement pour l'animation en régie du DOCOB, mise en œuvre de la contractualisation et assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, lancement et suivi du marché de cartographie des habitats.

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC	Recettes prévisionnelles	Montant TTC
Dépenses de rémunérations	5 250 €	FEADER (80%)	4 830,40 €
Option de Coût Simplifié (15%)	788 €	Région (20%)	1 207,60 €
TOTAL	6 038 €	TOTAL	6 038,00 €

Demande de subvention 2 : cartographie 2026-2028 des habitats du site Natura 2000

Financement pour la prestation d'étude concernant la cartographie des habitats Natura 2000 nécessaire à la mise à jour du document d'objectifs. Cette étude sera réalisée sur 2026 et 2028.

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC	Recettes prévisionnelles	Montant TTC
Dépenses de prestations	60 000 €	FEADER (80%)	51 360 €
Option de Coût Simplifié (7%)	4 200 €	Région (20%)	12 840 €
TOTAL	64 200 €	TOTAL	64 200 €

Les dépenses et les recettes ont été inscrites au budget primitif voté en comité syndical du 2 février 2026.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du SMGSN et approuvant ses statuts,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 portant modification des statuts du SMGSN,
- l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2025 portant modification des statuts du SMGSN,
- l'arrêté du 23 juin 2014 portant désignation du site Natura 2000 îles et berges de la Seine en Seine-Maritime (zone spéciale de conservation),
- la délibération 2025.10.07 du SMGSN pour candidater à l'animation du site Natura 2000 « îles et berges de la Seine en Seine-Maritime »,
- la délibération 2025.12.09 du SMGSN pour désigner le président du comité de pilotage du site Natura 2000 « îles et berges de la Seine en Seine-Maritime ».

CONSIDÉRANT :

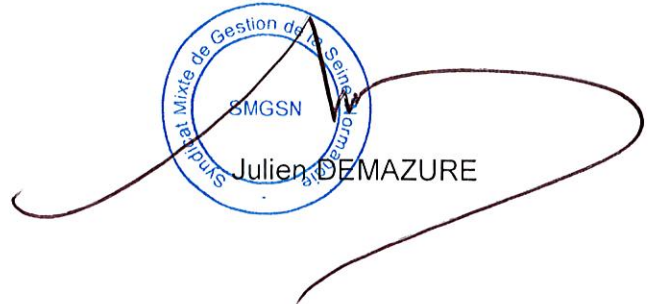
- l'enjeu de conservation voire de restauration des sites Natura 2000 à l'échelle Européenne,
- les enjeux liés aux milieux humides et aquatiques du site Natura 2000 « îles et berges de la Seine en Seine-Maritime »,
- la stratégie de GEMA 2023-2028 de la Seine Normande élaborée par le SMGSN,
- le besoin de financer l'animation du site Natura 200 et la cartographie des habitats.

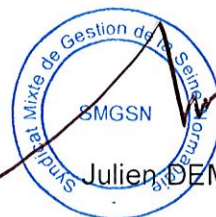
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver les deux plans de financement,
- de déposer une demande de subvention auprès de la Région Normandie au titre de sa politique environnementale et du FEADER pour financer l'animation du site,
- de déposer une demande de subvention auprès de la Région Normandie au titre de sa politique environnementale et du FEADER pour financer la cartographie des habitats,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ces demandes de subventions et tous les documents s'y afférents.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande


A large, stylized signature in dark ink is written over the stamp and extends to the right.



Julien DEMAZURE